

Citadelle de Besançon - Restauration de la couverture du corps central du Front de Secours - Etude préalable

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 10 janvier 1996, Mme le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté nous informe que le Ministère de la Culture a décidé de programmer sur la gestion 1996 une étude concernant la restauration de la couverture du corps central du Front de Secours de la Citadelle de Vauban.

L'enveloppe financière prévue à cet effet est de 98 600 F TTC.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

- | | |
|--|---------------|
| - part de l'Etat : 50 % (sous réserve de l'obtention de crédits suffisants et de l'accord de la Conférence Administrative Régionale) | soit 49 300 F |
| - part restant à la charge de la Ville : 50 % | soit 49 300 F |

Cette étude serait confiée à M. PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider de la réalisation de cette étude,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir confiant à l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) la maîtrise d'ouvrage,
- s'engager à assurer le financement de la part restant à la charge de la Ville sur le budget primitif 1996 par un virement de la somme ci-dessus d'un montant de 49 300 F de l'imputation budgétaire 90.23/2313.89056.33000 vers l'imputation budgétaire 92.23/ 65751.89056.33000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.